



Accord sur terrain en copropriété horizontale

Par **Kabukiman**, le **01/03/2018 à 23:04**

Bonjour,rnrnHabitant dans une maison en copropriété horizontale, je souhaiterais faire des travaux sur le terrain que j'occupe.rnEst ce qu'il est suffisant de demander l'accord aux autres copropriétaires, en leur faisant signer un papier, ou faut-il absolument l'évoquer en AG
rnrnMerci à vousrnM.

Par **morobar**, le **02/03/2018 à 09:34**

Bonjour,rnTout dépend des travaux à effectuer, entre le jardinage et la construction d'une piscine olympique il y a un monde.rnD'une façon générale tous les travaux soumis à autorisation administrative ou contraires au règlement intérieur (mobiliers de jardin, haies...) nécessitent un accord du syndicat.

Par **lag0-2**, le **02/03/2018 à 09:38**

Bonjour,rnJe suppose que ce sujet a un rapport avec l'autre ici -->
https://www.experatoo.com/coproprietaire/piscine-copropriete-horizontale_156384_1.htm
rnMerci de ne pas ouvrir plusieurs sujets pour la même question. Les réponses seront certainement les mêmes...

Par **Kabukiman**, le **02/03/2018 à 11:34**

Bonjour,
Merci pour la réponse.
J'avais ouvert un nouveau sujet car j'avais précisé pour une piscine dans le sujet précédent.
Ici je me voulais être plus généraliste.
Merci à vous